

## Communiqué de presse

---

09.05.2003

### Annual Media Conference SWX Group

#### Conférence de presse annuelle du Groupe SWX Position stratégique renforcée

**L'an dernier, le Groupe SWX a développé son portefeuille de participations et renforcé sa position parmi la concurrence internationale. La SWX Swiss Exchange continue d'assurer le négoce des titres négociés au niveau national ainsi que l'exploitation technique de ses deux plateformes. Les titres internationaux très demandés sont négociés sur virt-x. Les deux bourses, à savoir la SWX Swiss Exchange et virt-x, seront désormais placées sous un management commun. La SWX Swiss Exchange reste favorable au principe d'autorégulation plutôt qu'à une réglementation étatique. Il convient toutefois de tirer les enseignements des divers scandales en accentuant les règles de transparence et en rendant leur application plus stricte.**

"Le Groupe SWX a bien terminé l'année dernière, il s'est ménagé une position stratégique et repose sur de solides fondations", a déclaré le président du Conseil d'administration Reto Francioni lors de la conférence de presse annuelle du Groupe SWX. En dépit du ralentissement du négoce en valeurs mobilières, les recettes se sont accrues de 3,2%. Le chiffre d'affaires de la SWX Swiss Exchange et de virt-x n'a reculé que de 3,5%. Eurex a même réussi à augmenter de 19% le nombre des contrats négociés. Les chiffres le prouvent, les plateformes du Groupe SWX sont attrayantes et répondent aux attentes des participants au marché.

Le rachat par le Groupe SWX de la bourse cross border virt-x a suscité une analyse des possibilités de synergie. Le négoce au comptant des titres internationaux très prisés s'effectuera désormais davantage encore par le biais de la plateforme cross border. Sur le plan organisationnel, la SWX Swiss Exchange et virt-x demeureront deux bourses séparées disposant chacune de sa propre plateforme, mais seront placées sous un management commun unique. Le Groupe SWX s'appuie en cela sur un modèle éprouvé, à savoir celui d'Eurex Zürich et Eurex Deutschland, qui partagent la même équipe dirigeante, commente Jürg Spillmann, Président de la Direction du Groupe SWX.

Heinrich Henckel, CEO de la SWX Swiss Exchange, a quant à lui défendu le principe, battu en brèche, de l'autorégulation en matière de surveillance du négoce boursier. Selon lui ce concept, qui repose sur une répartition des tâches entre l'organe de surveillance étatique d'une part, et le contrôle et la réglementation par des organisations privées telles que la SWX d'autre part, "a fait ses preuves en Suisse". Et de rappeler l'introduction rapide de la Directive concernant la Corporate Governance ainsi que le développement des règles relatives à l'établissement des rapports financiers. Tant il est vrai que le fait de disposer d'un régime réglementaire favorisant la transparence et l'égalité de traitement des investisseurs présente une importance

stratégique pour le fonctionnement de la SWX et partant, pour sa compétitivité.

Reto Francioni, Président du Conseil d'administration de la SWX Swiss Exchange: "La qualité de nos services, de notre management, de nos collaborateurs ajouté à une nouvelle organisation structurelle plus flexible constituent le fondement même de la place financière suisse et de son internationalisation, une place financière indépendante, redevable uniquement envers ses propriétaires et la place financière elle-même."

Jürg Spillmann, Président de la Direction du Groupe SWX: "Depuis le début avril, nous travaillons sur une réorganisation qui sera achevée fin mai. Il s'agit essentiellement de mettre en place une organisation couvrant les deux entreprises et leurs marchés ainsi que les deux environnements réglementaires différents, à savoir d'un côté le marché suisse sous la surveillance de la CFB et le marché britannique sous celle de la Financial Services Authority, la FSA."

Heinrich Henckel, CEO SWX Swiss Exchange: "Le principe de l'autorégulation a fait ses preuves dans la pratique et se caractérise par une grande réactivité - il peut s'adapter rapidement à une modification à la fois des conditions sur le marché des capitaux et des exigences en matière de protection des investisseurs."